

L'accompagnement des étudiants masseurs- kinésithérapeute en Bretagne

*Une perspective de fidélisation
« l'hôpital magnétique ou l'attractivité de
l'hôpital public »*

► Sommaire

1 Etat des lieux et historique

2 Le dispositif de fidélisation des étudiants MK

3 Perspectives d'avenir :
- Dispositif de fidélisation des professionnels
- L'accompagnement des passerelles en promotion professionnelle (article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015)

Etat des lieux et historique :

le constat (non original) d'un déficit d'attractivité générant une pénurie de professionnels MK

Etat des lieux et historique

le constat (non original) d'un déficit d'attractivité générant une pénurie de professionnels MK

- Tableau des emplois prévisionnel : 36.65 ETP
- 13.5 ETP non pourvus
- Compensés partiellement par des kinés libéraux (convention de collaboration), ou des professionnels autres (psychomotriciens, ergothérapeutes, animateurs sportifs, etc).
- 4 départs à court terme (retraite, fin de contrat).
- Une situation démographique tendue et en permanence préoccupante.
- Un déficit d'attractivité qui ne se résume pas forcément à l'argent (conditions d'exercice, d'intégration, projet médico soignant, plateau technique,)
- De multiples tentatives infructueuses pour compenser une problématique statutaire générant un vrai déficit d'attractivité pour l'hôpital public

Etat des lieux et historique

le constat (non original) d'un déficit d'attractivité générant une pénurie de professionnels MK

De multiples tentatives infructueuses

Sollicitation d'un cabinet de recrutement européen
Paiement exceptionnel d'HS

Recentrage sur le cœur de métier (recrutement d'APA, AS faisant fonction d'aide à la marche, ergothérapeutes ou encore psychomotriciens sur postes kinés vacants)

Conventionnement avec kinés libéraux (paiement à l'acte par le CHRU) mais risque du point de vue URSSAF...

Tentative avortée de ré-embauche de kinés retraités

Recrutement de kinés contractuels au 5ème échelon

Un équilibre à trouver vis-à-vis des kinés titulaires ...

Problématique majeure de recrutement

Création d'un second IFMK breton

Le dispositif de fidélisation des étudiants MK



▶ Le dispositif de fidélisation des élèves MK

- Principe : donnant – donnant
 - Un accompagnement financier
 - **Prise en charge des frais de scolarité** par le Conseil Régional pendant 4 ans (durée de la scolarité)
 - **Rémunération en 4ème année** sur grille ASH
 - Stages privilégiés au cours de la formation sur le futur lieu d'exercice
 - Des contre parties en terme d'exercice hospitalier
 - Suivre la totalité de la formation
 - Se présenter aux épreuves de certification jusqu'à extinction de ses droits
 - Signature d'un **engagement à servir en tant que MK 3 années** après le diplôme auprès de l'établissement employeur
 - **Accepter un contrat ou une mise en stage** auprès d'un établissement de santé

▶ Le dispositif de fidélisation des élèves MK

- Valorisation de l'expérience hospitalière pour améliorer son attractivité :
 - Développer des compétences sur le terrain par cette première expérience professionnelle
 - Diversifier son exercice par la diversité des PEC hospitalières voire l'intégration dans des programmes de recherche clinique/accès aux laboratoires du mouvement (...)
 - L'assurance d'un exercice en Bretagne en début de carrière
- Procédure : Une sélection durant l'été. Après un entretien de recrutement, signature d'une convention tripartite : Etablissement recruteur- étudiant-région Bretagne
- L'accompagnement proposé par l'IFMK de Brest:
 - Réunion d'information à l'IFMK mi juin chaque année
 - Soutien possible par l'équipe pédagogique et le secrétariat de l'IFMK (formalisation CV/LM + préparation des entretiens)

▶ Le dispositif de fidélisation des élèves MK

Résultats :

- Promotion 2013-2016 : 3 contrats dont 2 honorés.
- Promotion 2014-2017 : 2 contrats
- Promotion 2015-2019 : 2 contrats
- Problématique de 2018 (année blanche)
- Promotion 2016-2020 : 3 contrats



PERSPECTIVES D'AVENIR

La fidélisation des futurs professionnels



PERSPECTIVES D'AVENIR : La fidélisation des futurs professionnels

- Le dispositif de fidélisation des nouveaux professionnels masseurs-kinés par le levier de la formation continue
 - Conditions : s'engager au CHRU de Brest
 - Thèmes de la formation : en lien avec pratique kiné
 - Lieu : métropole
 - Durée : sur une année minimum en continu ou discontinu
 - Prise en charge :
 - des frais d'inscription
 - des frais pédagogiques
 - Des frais de déplacements
 - Le temps de formation est du temps de travail
 - Contrepartie : signature d'un engagement à servir pour une durée égale au temps de formation en année pleine

PERSPECTIVES D'AVENIR : La fidélisation des futurs professionnels

Exemples de formations éligibles au dispositif (prise en charge frais pédagogiques, hébergement, traitement):

formations	durée	coût indicatif
Posturo thérapie neuro sensorielle	2 ans	10 000 €
Ostéopathie	5 ans	70 469 €
Thérapie manuelle et structurelle	1 an	6 000 €
Thérapie manuelle et fonctionnelle	2 ans	10 558 €
DIU analyse du mouvement chez l'enfant et l'adolescent	1 an	7 443 €
DIU analyse de la marche et du mouvement	1 an	6 067 €
DU hypnose médicale et clinique	1 an	4 106 €
DU droit et responsabilité des professions paramédicales	1 an	4 376 €
DIU spécialité en kinésithérapie, mention kinésithérapie pédiatrique	1 an	à définir car stage
DIU spécialité en kinésithérapie, mention kinésithérapie du sport	1 an	9 704 €



PERSPECTIVES D'AVENIR : La fidélisation des futurs professionnels

Accompagnement des professionnels dans la préparation aux épreuves d'admission en formation MK relevant de l'article 25 du référentiel de formation des MK (arrêté du 2 septembre 2015 relatif aux modalités et dispenses de scolarité).

- Des professionnels para médicaux DE infirmier/DE pédicure-podologue/DE ergothérapeute/DE psychomotricien/DE manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique
- certificat de capacité d'orthophoniste/ certificat de capacité d'orthoptiste/
- diplôme de formation générale en sciences médicales/diplôme de formation générale en sciences maïeutiques/diplôme de formation générale en sciences odontologiques/diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques
- Et à venir :
 - Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS)
 - Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master



Merci pour votre attention